

« PETIT RESUME » SUR LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Il est entré en application le 25 mai 2018.

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu autour de 3 objectifs :

- **Renforcer les droits des personnes**
- **Responsabiliser les acteurs traitant des données**
- **Crédibiliser la régulation** grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Données personnelles : de quoi parle-t-on ?

Une **donnée personnelle** est décrite par la CNIL comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe 2 types d'identifications :

- identification directe (nom, prénom etc.)
- identification indirecte (identifiant, numéro etc.).

Lorsqu'une opération ou un ensemble d'opérations portant sur des données personnelles sont effectuées, on considère qu'il s'agit de **traitement de données personnelles**.

La CNIL donne les actions suivantes à titre d'exemple du traitement des données :

- tenue d'un fichier de ses clients
- collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire
- mise à jour d'un fichier de fournisseurs

Le RGPD s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données, et ce quel que soit son secteur d'activité et sa taille.

À noter que le RGPD concerne également les sous-traitants, c'est-à-dire toute structure qui traiterait ou collecterait des données personnelles pour le compte d'une autre entité.

La CNIL délivre 4 bons réflexes pour appliquer le RGPD. Ces actions doivent perdurer dans le temps pour être efficaces :

- **Constituez un registre de vos traitements de données**
- **Faites le tri dans vos données (ne collectez que les données vraiment nécessaires)**
- **Respectez le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données**
- **Sécurisez vos données**

Lien utile :

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

On trouve beaucoup d'informations sur internet